



Le président du sénat de la République a fait savoir, le vendredi 8 janvier, lors d'un point de presse que cette chambre amputée de deux tiers ne s'oppose nullement à la rentrée parlementaire prévue le 11 janvier prochain. Andris Riché a toutefois mis l'accent sur l'importance de respecter la procédure tracée en ce sens.

La récente note du sénat dans laquelle le président de cette branche du parlement disait souhaiter un dénouement de la crise avant l'ouverture solennelle de la 50ème législature laissait entrevoir une certaine velléité de bloquer la rentrée parlementaire, fixée constitutionnellement au deuxième lundi de janvier.

Alors que le doute persistait, Andris Riché a fait une mise au point ce vendredi :

"Le blocage de la rentrée parlementaire ne figure pas dans notre agenda. Nous ne pouvons nous mettre en travers de ce qui est une obligation de la constitution".

Cependant, l'élu de la Grande-anse a précisé que la rentrée des nouveaux élus pourrait ne pas avoir lieu si le chef de l'Etat n'achemine pas au sénat la copie de la lettre que le CEP lui avait transmise pour confirmer l'élection des différents candidats.

"Nous attendons encore ce document de la part du président de la République", a indiqué

Haïti-Elections : "Le Sénat n'entend pas bloquer la rentrée parlementaire", déclare Andris Riché

Écrit par GA/HPN

Vendredi, 08 Janvier 2016 15:17

Andris Riché.

Par ailleurs, ce dernier a fait remarquer que les travaux d'aménagement et d'ameublement se poursuivent au parlement en prévision de l'arrivée des nouveaux sénateurs et députés.

En dernier lieu, Andris Riché a annoncé qu'il se portera candidat à la présidence du sénat une fois que cette chambre soit complète et que les travaux parlementaires débutent.